

SUISSE mercredi 16 janvier 2013

Fiscalité: «Négociations en élargissant le périmètre»

» François Modoux



Pascal Broulis: «Parmi les Français qui quittent la France pour d'autres cieux, la majorité se rend en Angleterre et en Belgique, pas en Suisse, moins concurrentielle.»
(archives - © Luca da campo/strates)

> **Impôts La Suisse et la France doivent mettre sur la table tous les dossiers litigieux**

> **Et trouver un compromis équilibré, «dans l'intérêt des deux Etats». Dixit Pascal Broulis**

Forfait fiscal, imposition des successions, Rubik: Paris et Berne ferraillent. Aux désaccords sur le fond s'ajoutent des reproches sur la forme. Le président de la Conférence des gouvernements cantonaux, Pascal Broulis, rencontrera prochainement l'ambassadeur de France à Berne, Michel Duclos. Le grand argentier vaudois plaide pour des discussions, préférables à la rupture du dialogue. Entretien.

Le Temps: La décision de Paris visant les Français au bénéfice d'un forfait fiscal en Suisse a été reçue ici comme un affront. Vous avez évoqué une décision «assimilable à une déclaration de guerre». On a appris entre-temps que la France avait exprimé à la Suisse, lors de la dernière visite de la présidente Widmer-Schlumpf à Paris, son insatisfaction à ce sujet. N'a-t-on pas su lire, côté suisse, les signaux d'avertissement?

Pascal Broulis: Entre se dire insatisfait et changer de pratique en se contentant d'une inscription au Bulletin officiel des impôts, alors que ce changement affecte un Etat voisin avec lequel on se targue d'entretenir des liens forts, il y a

de la marge. Qui prendrait cette méthode pour une marque de considération? Je maintiens qu'elle témoigne d'une désinvolture inamicale. Je n'ai pas de problème avec un changement du cadre légal, mais pas sans information officielle du partenaire.

- Paris veut récupérer de la substance fiscale. Croire que le gouvernement socialiste ne durcirait pas le ton, c'était se bercer d'illusions, non?

- La convention existante est dans l'intérêt des deux pays. Or une remise en cause unilatérale crée de l'insécurité juridique, un poison en démocratie. Récupère-t-on de la substance fiscale en faisant fuir ses contribuables les plus aisés ou en poussant ceux qui sont déjà partis à rompre les derniers liens avec leur pays? Lorsqu'on parle de concurrence fiscale en Suisse, c'est pour donner envie de s'installer, de déployer une activité et finalement de créer de la prospérité.

- Les autorités suisses doivent-elles rendre coup pour coup?

- Etre ferme dans le ton ne signifie pas forcément chercher la rupture. La Suisse n'est pas un partenaire anodin, comme le reconnaît le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, dans sa dernière lettre au Conseil fédéral. En effet, les ressortissants européens établis en Suisse à fin 2012 étaient 1 145 000, c'est énorme. Pareil avec la France: à fin septembre 2011, la Suisse employait quotidiennement 264 741 frontaliers, leur versant une masse salariale brute de l'ordre de 8 milliards de francs. On peut donc dire, en comptant les familles, que près de 1 million de Français dans l'Hexagone vivent de la prospérité suisse. Cela justifie que la Suisse soit traitée avec sérieux. Il s'agit de toujours considérer une relation bilatérale et transfrontalière dans son ensemble; elle est sereine lorsqu'elle est équilibrée. Ni l'intransigeance ni la complaisance sans limites ne permettent d'y arriver.

- La France cherche à calmer le jeu et a signalé vouloir discuter. Comment la Suisse peut-elle éviter que les forfaitaires français ne la quittent pour d'autres cieux plus cléments?

- Il n'y a pas lieu de surréagir, car nous ne sommes pas dans le cas de figure d'un mouvement de départ massif de contribuables français. Paris a dit vouloir renégocier les conventions fiscales avec d'autres Etats que la Suisse, la clémence d'autres cieux peut être très provisoire et les éventuels candidats au départ l'intègrent dans leurs réflexions. Aujourd'hui, il faut absolument élargir le périmètre de négociations. On ne peut pas parler que d'un dossier. Il faut se créer des espaces en mettant plusieurs points sur la table.

- Concrètement?

- La nouvelle convention révisée sur les successions n'a, en l'état, guère de chances devant les Chambres fédérales: il faut la rediscuter. Ce qu'apporte la Suisse à la France dans le domaine transfrontalier doit être mieux reconnu. Berne propose à Paris l'imposition libératoire à la source pour régler le problème des capitaux placés en Suisse sans jamais avoir été déclarés. Par analogie, il faut élargir la discussion avec l'Union européenne. Bruxelles a

précisé ses exigences sur les plans institutionnel et fiscal avec la suppression réclamée de nos régimes spéciaux pour les entreprises. Là aussi, il faut se créer des espaces pour négocier un nouvel équilibre. Les aides directes de l'UE à ses membres ainsi que toute une série de subventions européennes à des activités économiques sont défavorables à la Suisse qui ne le dit pas assez fort. Côté helvétique, on peut discuter d'un nouveau milliard de solidarité avec l'Europe centrale via les fonds de cohésion. Et pourquoi ne pas envisager que la BNS consacre une partie de ses réserves de devises européennes à un fonds souverain, d'investissement et non de subventionnement, qui aiderait les économies européennes? Les Chinois en donnent l'exemple.

- Le régime des forfaits est controversé en Suisse. La position du Conseil fédéral est-elle affaiblie?

- On a pu se rendre compte, encore récemment dans le cas du canton de Berne, que lorsqu'elle est bien expliquée l'imposition à la dépense est acceptée, y compris en votation. Si la Suisse était seule à proposer un tel régime spécial, je me ferais du souci. Mais beaucoup de pays européens ont des exceptions similaires. Voyez l'Angleterre, la Belgique, le Luxembourg... Même la France fait des exceptions: les taux officiels ne sont de loin pas les taux à l'arrivée. Et je ne parle pas du cas particulier de Monaco...

- Longtemps, le régime du forfait s'est appliqué à des retraités désireux de finir leur vie en Suisse sans plus percevoir de revenus. Récemment, il est devenu l'instrument de captation de contribuables aisés actifs. La définition du «centre vital» du contribuable est brouillée. Cette évolution ne donne-t-elle pas un bon argument à Paris pour que les forfaitaires n'échappent plus à une double imposition?

- L'imposition à la dépense est un vieil impôt, pratiqué depuis 1862 dans le canton de Vaud. Avec la France, il est codifié dans son régime actuel depuis 1972. Malgré la convention de double imposition, un forfaitaire paie déjà des impôts en France. Sur l'immobilier, sur les revenus de son capital, sur des cachets imposés à la source pour un sportif ou un artiste. La France ne remet d'ailleurs pas en cause le principe de la non-double imposition. Elle veut pouvoir imposer des revenus acquis sur sol français qui aujourd'hui lui échappent. Discutons, négocions, mais sans perdre de vue que si le forfait devient plus attractif pour les Français, c'est parce que les politiques fiscales décidées par Paris s'alourdissent. En 2013, la France prélèvera 64 milliards d'euros d'impôts et taxes supplémentaires, soit à peu près 1000 euros par personne. A l'inverse, l'attractivité du forfait a diminué puisque la Suisse et ses cantons ont décidé de prendre en compte sept fois la valeur locative au lieu de cinq et d'élever son plancher de calcul à 400 000 francs. Parmi les Français qui quittent la France pour d'autres cieux, la majorité se rend en Angleterre et en Belgique, pas en Suisse, moins concurrentielle.

- Radical comme vous, le conseiller national zurichois Ruedi Noser plaide pour un taux bas et unique qui s'applique à tous les contribuables, suisses et étrangers. Le modèle, c'est Schwyz ou Zoug. Est-ce réaliste?

- Non! Les cantons alémaniques ont une imposition sur la fortune très basse, pas les Romands. Je suis contre l'uniformisation. Nous avons besoin d'une diversité fiscale qui permet de traiter les cas particuliers, en Europe et en Suisse.

- La Suisse reproche à Paris de ne pas avoir ouvert de discussion sur les forfaits, mais quand le dialogue existe, comme avec l'UE sur la fiscalité des entreprises, Berne et les cantons jouent la montre et refusent de négocier. Faut-il s'étonner que la France nous brusque?

- Il n'y a pas de passivité. En 2010, M. Barroso et le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz étaient presque tombés d'accord, avec le soutien implicite des cantons. Le texte était prêt à être signé quand l'Italie a mis son veto. Il a fallu tout reprendre, de nouvelles demandes ont surgi. La refonte complète de la fiscalité des entreprises qu'implique l'abandon des statuts spéciaux demande de la concertation entre les cantons, donc du temps. L'UE doit respecter la Confédération et les micro-Etats qui la composent, comme nous respectons l'ensemble des membres de l'Union. Cela implique le respect de nos rythmes démocratiques. En Suisse, on vote sur les impôts et sur la question européenne. C'est un acquis envié. Par ailleurs, est-ce que la concurrence est moins faussée quand des systèmes admis par l'UE permettent une telle optimisation des impôts qu'une entreprise comme Starbucks peut à la fois vanter ses profits en Grande-Bretagne et ne pratiquement rien verser à son fisc? Ni paradis, ni enfer fiscal, la Suisse n'est pas un cas particulier: elle défend son modèle comme il existe 27 systèmes fiscaux européens. D'accord d'ouvrir un dialogue, mais franc et exhaustif.

- Les Etats-Unis attaquent en justice des banques suisses pour leur arracher des noms de clients; l'Allemagne exploite des CD volés; la France dénonce unilatéralement d'anciens arrangements. La Suisse est-elle condamnée à limiter la casse?

- Lourdemment endettés, nombre d'Etats mènent une chasse à leurs propres contribuables d'une ampleur inédite. Parce qu'elle a une économie très ouverte sur un petit territoire, la Suisse n'a d'autre choix que de s'adapter sans cesse aux vents du monde. Elle a toujours su le faire et continuera.

- Les pressions exercées sur la Suisse créent un sentiment d'injustice. La Suisse a-t-elle peur des conflits?

- Je ne le crois pas. Si on nous pousse dans les cordes, on saura se défendre. Il ne faut pas s'y méprendre, la fierté nationale est forte et, dans un régime de démocratie directe, la titiller exagérément pourrait aboutir à des résultats contre-productifs.

- La convention franco-suisse sur les successions a cristallisé pas mal de confusion. Une convention révisée peu favorable à la Suisse est-elle préférable à pas de convention et un régime unilatéral dicté par Paris?

- Le vide juridique n'est jamais bon, ni pour la France, ni pour la Suisse. Mais il peut parfois être préférable d'avoir un vide juridique provisoire pour créer une

discussion. Dans ce cas précis, le contentieux pourrait être long à traiter et créer une insécurité décourageant les investisseurs. Il ne faut pas avoir peur de rouvrir cette discussion. Aucun pays européen n'impose la succession à un autre domicile que celui du défunt.

- Les questions fiscales franco-suisse sont prioritaires pour les Romands, pas pour la Suisse alémanique. La Berne fédérale et son administration à dominance alémanique auraient-elles négligé les intérêts romands?

- Ce reproche circule en coulisses mais je n'ai aucune raison d'y souscrire. En Suisse alémanique, on doit bien comprendre que ce qu'on accepterait pour la France pourrait s'appliquer ultérieurement aux relations avec l'Allemagne et l'Autriche. Ce qui m'inquiète davantage, c'est la circulation parfois insatisfaisante de l'information entre les deux départements impliqués dans ces négociations, celui des Finances et celui des Affaires étrangères. Il est important que le Conseil fédéral s'implique collectivement et ne considère pas ces enjeux fiscaux comme sectoriels. Tout comme il est nécessaire d'associer étroitement les cantons aux discussions, comme le prévoit l'article 55 de la Constitution fédérale. Mieux le terrain est préparé, plus sûr est le cheminement démocratique. J'aimerais souligner deux bons points: la formalisation du dialogue sur l'Europe entre cantons et Confédération et le rattachement de la Direction des affaires européennes au seul DFAE, désormais clairement leader.

- Dans l'optique de Berlin, Paris, Rome ou Bruxelles, la Suisse est un petit pays en marge de la Communauté mais avec l'avantage d'accéder à 90% du marché unique. Cela agace et fait une cible parfaite: le pays «profiteur» gagnant sur tous les tableaux. La tolérance diminue, comment renverser la vapeur?

- Veillons à ne pas donner de leçons mais ne soyons pas complexés par notre réussite! Le travail reste une valeur partagée collectivement par les Suisses. Notre réussite, c'est aussi l'importance que nous attachons à la formation, à la flexibilité intelligente de notre droit du travail. C'est encore l'attention portée à des budgets équilibrés et à des dettes modérées. Notre fédéralisme garantit une bonne gestion des affaires publiques à un moment où ce mode d'organisation devient un enjeu pour l'Europe. J'ai par ailleurs demandé l'an dernier à la présidente Widmer-Schlumpf que soit établie la liste de tout ce que nous apportons à l'UE. C'est énorme, et nous ne le faisons pas assez savoir.

- Attaquée de toute part, la Suisse paie-t-elle pour sa non-appartenance à l'Union européenne?

- Ne pas être membre du club complique tout, il y a un prix à payer. Et on est certainement moins vulnérable quand on peut s'adosser à un ensemble de cette taille. Cela dit, acceptons que la situation actuelle n'a aucune chance d'évoluer à court ou moyen terme. Aujourd'hui, le système communautaire ne fait pas envie, y compris à l'interne si j'en juge par le débat britannique.

- L'extension de la libre circulation à la Croatie sera la prochaine épreuve. Un refus du peuple remettrait-il en cause l'édifice des bilatérales?

- Il faudra expliquer que la voie bilatérale est bénéfique pour la Suisse et que sa poursuite suppose de sauter ce nouvel obstacle. Evitons que la Croatie devienne un exutoire pour toute la mauvaise humeur provoquée chaque fois que la Suisse est mise sous pression.
